

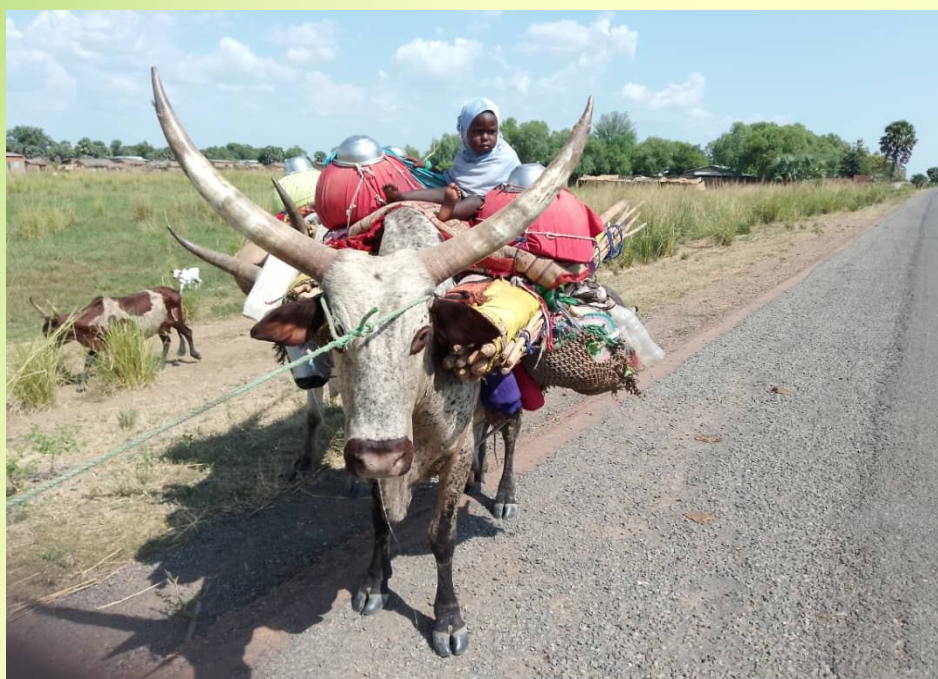
N°35 – 19^e année

Décembre 2025

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société

UNIVERSITE DE LOME – TOGO

<https://ahoho.net/>

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

À H Ñ H Ñ

REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

BASE D'INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

SJIF Impact Factor

SJIF 2025 : 5.123

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

URL : <https://ahoho.net/>

Country :  Togo

BASES DE RÉFÉRENCEMENT



Àḥḥḥ

Àḥḥḥ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot aḥḥḥ prononcé àḥḥḥ, à ne pas confondre avec aḥhḷ, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súśú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àḥḥḥ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Aḥḥḥ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H Ñ H Ñ

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur Titulaire, Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître de Conférences, Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche, Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Titulaire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Oumar DIOP**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Jean Bernard MOMBO**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo, Gabon
- **Henri MONTCHO**, Professeur Titulaire, Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur Titulaire, Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Placide F. G. A. CLEDJO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Kossiwa ZINSOU-KLASSOU**, Professeure Titulaire, Université de Lomé, Togo

- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Toussaint VIGNINO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Bernard FANGNON**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Adrien DOSSOU-YOVO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Narcisse ASSI-KAUDJHIS**, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Fidèle Marcellin ALLOGHO-NKOGHE**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- **Médard NDOUTORLENGAR**, Professeur Titulaire, Université de N'Djaména, Tchad
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Médard NDOUTORLENGAR**, Professeur Titulaire, Université de N'Djaména, Tchad
- **Ludovic Baïsserné PALOU**, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure de N'Djaména, Tchad
- **Vincent MOUTEDE-MADJI**, Maître de Conférences, Université d'ATI, Tchad
- **Dangnisso BAWA**, Maître de Conférences, Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture _ *Ah̃h̃* _ Décembre 2024 : Exode de pasteurs nomades à Han Bonbhor au Tchad
(Crédit : Ludovic Baiserne PALOU)

Copyright © reserved « *Revue À H̃ H̃* »

Site Internet de la revue *Ah̃h̃* : <https://ahoho.net/>

The journal is indexed in : SJIFactor.com, <https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Ah5h5*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, France, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, Bénin, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, France, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, France, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, France, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, France, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, Togo, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroté)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche méthodologique)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroté)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àh5h5* reçoit les articles des contributions du 1^{er} février au 15 mai pour le numéro de juin et du 1^{er} juin au 15 septembre pour le numéro de décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àh5h5* exige de ses auteurs, une contribution financière de 50 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Meglo Alexandre ZO, Mathieu Jonasse AFFRO, Nambegué SORO

Évaluation des stratégies d'adaptation à la situation du climat et perspectives agroclimatique dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire **p. 1-14**

Bi Sehi Antoine TAPE

Accès aux médicaments en milieu urbain africain : le cas de la ville de Korhogo (Côte d'Ivoire)..... **p. 15-23**

Lamine Ousmane CASSÉ, Babacar DIOUF, Awa FALL

Vulnérabilité territoriale versus résilience sociale à l'épreuve des inondations dans les parcelles assainies de Keur Massar à Dakar (Sénégal) **p. 24-40**

Abdou BALLO, Charles SAMAKE, Bréhima DIARRA

Dispositifs de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune rurale de Sio, région de Mopti (Mali) **p. 41-50**

Glenn-Freddy MIHINDOU MIHINDOU, Dieu-Donné MOUKETOU-TARAZEWCZ

Cartographie des changements d'occupation du sol dans la commune de Mouila au Gabon entre 2003 et 2023..... **p. 51-67**

Eveline MAHOUNGOU, Hilarion Bagel MIZHAIRE, Francelet Gildas KIMBATSA, Koudzo SOKEMAWU

Commerce des produits horticoles et gestion des invendus au marché Total de Brazzaville en République du Congo..... **p. 68-82**

Chilé Nadège YAPO épse Kouakou, Koffi Mouroufié KOUMAN, Céline Yolande KOFFIÉ-BIKPO

Influence des végétaux aquatiques envahissants sur la pêche dans le lac du barrage hydroélectrique de Soubré en Côte d'Ivoire **p. 83-93**

Mouhamadou Lamine DIALLO, El Hadji Serigne TOP

Ruée des mineurs d'origine chinoise vers l'or dans les frontières du Sénégal et du Mali, instabilité politique et gouvernance du secteur extractif **p. 94-102**

Model DJEMON, Bakhit MAHAMAT AHMAT BAKHIT

L'érosion du bassin versant du Batha (Centre-Est du Tchad) : un pied humain sur l'accélérateur du processus naturel **p. 103-115**

N'Guessan Arsène KOUADIO, Kouamé Perèze TANOI, Yao Bruno N'GUESSAN

Optimisation de la gestion des déchets ménagers urbains par l'usage des solutions géospatiales à Botro (Centre de la Côte d'Ivoire) **p. 116-127**

Alfred Bothé Kpadé DOSSA

Analyse contingente de la transition écologique vers les motos électriques à Cotonou au Bénin **p. 128-141**

Arouna DEMBELE, Issa FOFANA, Samba Mamadou SIDIBE

Impacts des changements climatiques sur la céréaliculture dans l'ex-cercle de Kita au Mali **p. 142-154**

Moussa SOW, Labaly TOURÉ, Ndeye Marième SAMB

Caractérisation de la variabilité climatique et analyse de ses incidences sur la dynamique spatio-temporelle de la végétation dans le bassin versant du Ferlo sur la période 1981-2021 p. 155-168

Sahada IDRISSA, Abdourazakou ALASSANE, Tatongueba SOUSSOU, Kankpénangue SIKBAGOU, Tchaa BOUKPESSI

Conflits hippopotames amphibies (*Hippopotamus amphibius lennaeus*, 1758) de la mare de Koumbeloti et population riveraine en pays Anoufo au Nord-Togo p. 169-183

Zady Edouard ZOGBO, Kadjo Henri Joël NIAMIEN, N'guessan Olivier KOUADIO, Joseph. P. ASSI-KAUDHJIS

Étude des externalités de la rizipisciculture dans la sous-préfecture de Bédiala (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) p. 184-198

Yapo Antoine GBOCHO

Crises sociopolitiques et problématique de l'accès au logement dans la ville de Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire) p. 199-211

Babacar NDAO, Cheikh Tidiane WADE, Henri Marcel SECK, Oumar SY

Variabilité climatique et stratégies d'adaptation dans le sud du bassin arachidier : l'expérience des agriculteurs de la commune de Keur Maba Diakou (Kaolack, Sénégal) p. 212-225

Guy Roger Yoboué KOFFI

Résilience féminine dans un contexte de crise cacaoyère dans la sous-préfecture de Mèagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) p. 226-237

Boubacar Amadou DIALLO

Quantification des changements de l'utilisation du sol dans le district de Bamako avec l'imagerie Satellitaire LANDSAT) p. 238-249

Bi Tchan André DOHO

Mécanismes d'intégration des villages périphériques à la ville de Yamoussoukro (Centre de la Côte d'Ivoire) p. 250-261

Adeline Olga BRISSY

Prolifération des points de stagnation des eaux usées et risques environnementaux et sanitaires dans le quartier Dar-Es-Salam de Bouaké (Centre Côte d'Ivoire) p. 262-273

Oumar OUATTARA, Siriki YÉO

Activités minières et riziculture irriguée : dynamique de conflits d'usage des sols autour du barrage hydro-agricole de Kafiné (Centre-Nord de la Côte d'Ivoire) p. 274-284

Mahamadou ABOCAR, Abdoukadi Oumarou TOURÉ, Habiboulaye Daouda MAIGA, Alhassane Moulaye KONTA

Aménagement des lacs interconnectés du système Faguibine dans la région de Tombouctou au Mali : enjeux, défis et perspectives p. 285-296

Ari MAMADOU MOUSTAPHA, Hadiza KIARI FOUGOU

Analyse des modes d'accès aux parcelles des périmètres irrigués d'aménagements hydro-agricoles des rives de la Komadougou Yobé, Niger p. 297-310

Konnegbéne LARE

Capitalisation des pratiques endogènes de gestion des sols et productivité agricole face au changement climatique dans la Région des Savanes au Nord-Togo **p. 311-328**

Diomandé GONDO

Impact environnemental de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs à Gouessesso (Ouest de la Côte d'Ivoire) **p. 329-339**

Kapiéfolo Julien KONE, Manse BAMBA, Djibril KONATE

Un système de transport urbain innovant à Korhogo en Côte d'Ivoire : le YANGO) **p. 340-350**

Gaston SAMBA

Application du modèle Probit de Heckman à l'analyse des perceptions empiriques du changement climatique et des stratégies d'adaptation endogènes des agriculteurs du district de Madingou (Congo-Brazzaville) **p. 351-365**

Hassane MAHAMAT HEMCHI

Faya-Largeau entre urbanité saharienne et résilience oasienne **p. 366-375**

Issouf BONSA

Répartition spatiale des lieux de culte protestants dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) ... **p. 376-383**

Lanzeni YEO

Les contraintes du maraîchage sur le périmètre irrigué de la coopérative YÉBENWOGNON à Kanihoua (Nord de la Côte d'Ivoire) **p. 384-391**

RUÉE DES MINEURS D'ORIGINE CHINOISE VERS L'OR DANS LES FRONTIÈRES DU SÉNÉGAL ET DU MALI, INSTABILITÉ POLITIQUE ET GOUVERNANCE DU SECTEUR EXTRACTIF

Mouhamadou Lamine DIALLO
Enseignant-chercheur
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
E-mail : mouhamadoulamine9.diallo@ucad.edu.sn

El Hadji Serigne TOP
Docteur en Géographie
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
E-mail : elhadjiserignetop@yahoo.fr

Reçu le 10 août 2025 ; Révisé le 15 septembre 2025 ; Accepté le 20 octobre 2025

Résumé : Cette contribution analyse, à partir d'un corpus de documents et des données de terrain, l'insertion des mineurs chinois dans le tissu extractif de l'or dans un espace transfrontalier entre le Mali et le Sénégal. L'article met l'accent sur la trajectoire des mineurs chinois jusqu'en Afrique de l'ouest et les problèmes de gouvernance liés à l'insertion des galamsey dans le secteur extractif au Mali et au Sénégal. L'analyse montre que la migration des mineurs chinois en Afrique de l'ouest est favorisée par le contexte d'instabilité politique, notamment au Mali. Mais il apparaît qu'au Sénégal leur implication dans ce secteur est principalement liée au système de prête-nom dont ils bénéficient grâce aux petites et moyennes entreprises. La ruée vers l'or africain de nouvelles catégories de mineurs est source de problèmes sur le plan de la gouvernance du secteur extractif et des rapports avec les populations locales.

Mots-clés : Exploitation de l'or, Galamsey chinois, Afrique de l'Ouest, Mali, Sénégal.

RUSH OF CHINESE MINERS TO THE GOLD FIELDS ON THE BORDERS OF SENEGAL AND MALI, POLITICAL INSTABILITY AND GOVERNANCE OF THE MINING SECTOR

Abstract: Based on a corpus of documents and field data, this article analyses the integration of Chinese miners into the gold mining industry in a cross-border area between Mali and Senegal. It examines the trajectory of Chinese miners to West Africa and governance issues related to the integration of galamsey miners into the extractive sector in Mali and Senegal. The analysis shows

that the migration of Chinese miners to West Africa is facilitated by political instability, particularly in Mali. However, it appears that in Senegal, their involvement in this sector is mainly linked to the system of front men that they benefit from thanks to small and medium-sized enterprises. The rush for African gold by new categories of miners poses problems in terms of governance of the extractive sector and relations with local populations.

Keywords: Gold mining, Chinese Galamsey, West Africa, Mali, Senegal.

Introduction

La Chine-Afrique apparaît, dans le contexte de la mondialisation, comme une opportunité de développement pour les pays africains. La coopération sino-africaine s'est diversifiée avec le temps. La Chine participe à une transformation radicale de la position économique et politique de l'Afrique dans le monde (D. Moyo, 2009, p. 126-145). Sur le plan politique, le partenariat entre la Chine et l'Afrique a véritablement commencé à prendre forme au lendemain de la proclamation de la RPC (République Populaire de Chine) en 1949, à travers l'envoi de techniciens agricoles, de médecins, d'infirmiers et de cadres de l'armée populaire de libération sur les terres africaines. Cette migration s'est intensifiée avec le temps, avec des profils divers et complexes. Deux catégories de migrants se distinguent parmi les migrants (G. Mohan et M. Tan-Mullins, 2009, p. 588-593 ; X. Aurégan, 2023, p. 75) : les fonctionnaires et les employés des entreprises travaillant dans la prestation de services. Ainsi, les communautés chinoises en Afrique comprennent des migrants officiels liés à des projets de l'État chinois et des migrants indépendants. Si l'attention s'est surtout portée sur la diplomatie de haut niveau et le commerce, il est désormais admis que la présence de plus en plus nombreuse de migrants chinois est également liée à des motivations d'investissement formel ou informel dans des secteurs comme celui de l'or. Ceci s'inscrit dans un contexte global marqué, depuis les années 2000, par une augmentation considérable des flux d'investissements étrangers vers les pays africains riches en ressources minérales,

notamment dans le domaine de l'or (B. Rubbers, 2013, p. 21-29 ; G. Magrin, 2013, p. 183-187).

L'Est du Sénégal et l'Ouest du Mali, en Afrique de l'ouest, constituent un terrain illustratif de l'insertion des mineurs chinois dans le secteur de l'or. En effet, cette région est liée à l'or depuis les empires du Ghana et du Mali (XI^e - XV^e siècle). Elle est caractérisée par des formations birrimiennes riches en gisements aurifères, abritant la boutonnière de Kédougou-Kéniéba, l'un des ensembles géologiques les plus aurifères d'Afrique de l'ouest (M. Dabo, 2011, p. 42). Comme le souligne Touré (2002, p. 33), les alluvions des affluents du fleuve Sénégal contiennent une abondance d'or, particulièrement dans la vallée de la Falémé, la rivière qui arrose la région, où l'exploitation demeure aisée et accessible. Cet espace transfrontalier accueille la quasi-totalité des gisements aurifères et des mines industrielles en exploitation côté sénégalais (Sabodala, Massawa, Boto) et malien (Yatéla, Sadiola, Loulo, Tabakoto). Les mines industrielles ont été construites d'abord au Mali (Sadiola, 1994, Tabakoto, 1997, Loulo, 1999) puis au Sénégal (Sabodala, 2005 ; Boto, 2019).

Parallèlement à l'exploitation industrielle, l'exploitation artisanale – autrefois activité saisonnière complémentaire à l'agriculture – connaît un regain d'intensité depuis les années 2000, sous l'effet conjugué de la crise agricole, de la croissance démographique et de la hausse des prix de l'or. Cette activité attire des mineurs venus du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée. L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD, 2018, p. 56) recense plus de 32 000 orpailleurs dans la région de Kédougou au Sénégal, tandis qu'au Mali, leur nombre

dépasse 500 000. L'ensemble de la région est aujourd'hui parsemé de centaines de sites aurifères légaux ou clandestins.

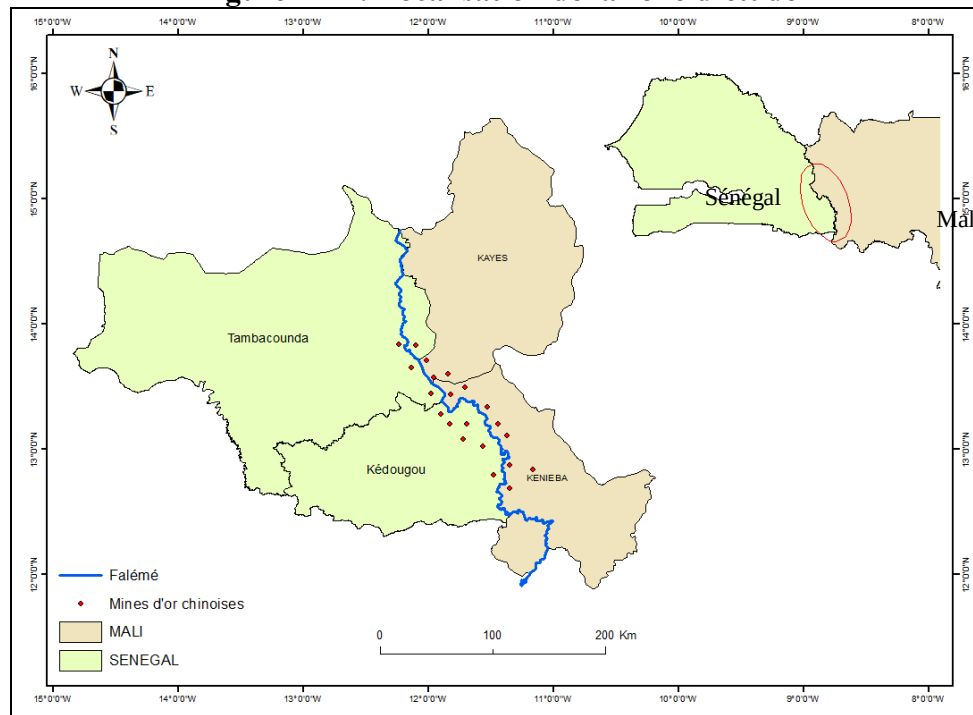
Ces opérateurs miniers aurifères, très connus dans cette région appelée également la poche de la Falémé, sont récemment rejoints par des mineurs d'origine chinoise qui font une exploitation semi mécanisée depuis le début de la décennie 2010. Ces derniers, profitant des contextes de crise politique au Mali, du recours à des prête-noms au Sénégal et de pratiques de corruption, se sont progressivement insérés dans la chaîne d'exploitation aurifère illicite, connue sous le nom anglais de *Galamsey*. Cet article analyse cette dynamique d'insertion des mineurs d'origine chinoise dans le secteur de l'or, entre stratégies locales et logiques globales.

1. Méthodologie

1.1. La zone d'étude : deux périphéries nationales, en mutation

L'étude s'intéresse à la région située à l'est du Sénégal et à l'ouest du Mali, couvrant les régions de Tambacounda et Kédougou au Sénégal et Kayes et Kéniéba au Mali, (Figure n°1), correspondant au bassin de la Falémé, un affluent du fleuve Sénégal. Cette zone transfrontalière présente une histoire contrastée, marquée par des dynamiques politiques et économiques successives. Autrefois carrefour commercial majeur, animé par les échanges liés au commerce de l'or, elle est devenue progressivement enclavée à la suite de la réorientation des circuits commerciaux opérés par les puissances européennes durant la période coloniale (M. L. Diallo, 2017). Aujourd'hui, cette région suscite un regain d'intérêt en raison de ses potentialités minières et des perspectives haussières des cours de l'or.

Figure n° 1 : Localisation de la zone d'étude



Source : Enquêtes de terrain (TOP, 2024).

La région a connu une trajectoire historique et politique très dynamique. Les provinces aurifères du Galam et du Bambouk localisées dans cette zone transfrontalière ont joué un rôle déterminant dans le commerce transsaharien, notamment à l'époque des empires du Ghana et du Mali. Dans le contexte de la colonisation, du fait de son enclavement, la région a été reléguée au second plan. Cette situation a perduré pendant plusieurs décennies après l'indépendance. Les pouvoirs publics ont cherché à pérenniser l'économie coloniale caractérisée par une concentration des activités sur la côte. Ainsi, au Sénégal le développement de l'économie arachidière au centre-ouest a accentué la marginalisation des périphéries nationales. La ruée vers l'or du début des années 2000 va redynamiser l'est du Sénégal et l'ouest du Mali. Les mines d'or industrielles, semi-industrielles et artisanales participent à une forme de mondialisation des territoires jusque-là enclavés, mais aussi à leur repositionnement dans les dynamiques régionales et nationales. La région compte une dizaine de mines industrielles, dont trois au Sénégal et sept au Mali, ainsi que des centaines de sites artisanaux et plusieurs exploitations semi-mécaniques tenues par des opérateurs d'origine chinoise.

1.2. Données de terrain

La réalisation de cette étude repose essentiellement sur des données qualitatives collectées sur le terrain, auprès des différentes parties prenantes du secteur minier entre juillet 2022 et avril 2023. Le guide d'entretien a été notre principal outil de collecte de données. Trois types d'acteurs ont été ciblés : les agents des services de l'État central, les élus locaux et les entreprises chinoises. L'attention a porté sur la nature des permis d'exploitation, les modalités d'acquisition et les conditions environnementales d'exploitation. Les enquêtes ont été menées dans plusieurs localités : Sabouciré et Kénieba au Mali ; Faranding, Saensoutou, Kidira et Saraya au Sénégal. Une des limites de ce travail de terrain est le refus des chefs d'entreprises chinoises de nous parler en tant que chercheurs. Leur réticence rend compte de l'opacité dans laquelle leurs activités semblent être associées. Un corpus documentaire constitué des rapports officiels du ministère des mines, de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et de la réglementation minière, a permis d'appréhender le caractère formel et informel ; légal et illégal des exploitations des mineurs chinois et de montrer les limites de la

gouvernance du secteur extractif. Ainsi, après avoir retracé la trajectoire géographique des exploitants chinois du Ghana au Mali et au Sénégal, nous allons analyser les facteurs ayant favorisé leur installation dans les marges du Sénégal et du Mali.

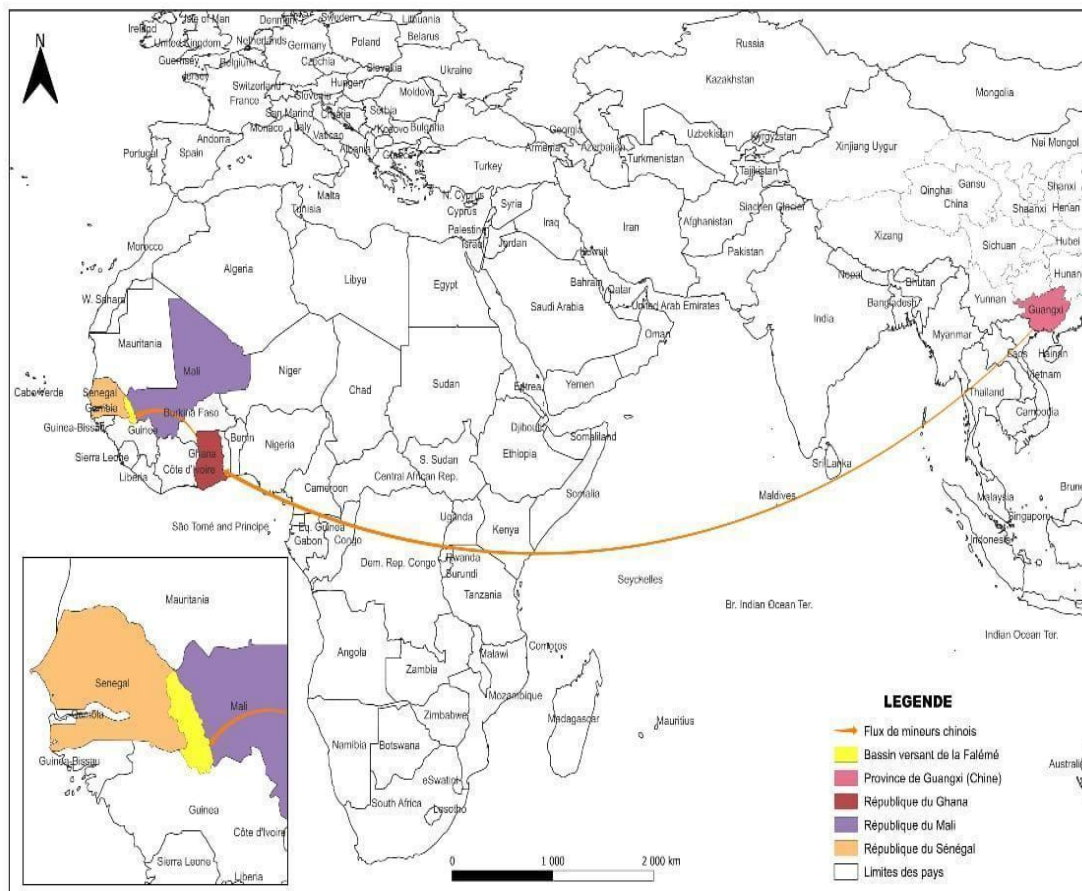
2. Résultats

2.1. Les chercheurs d'or d'origine chinoise en Afrique : la longue marche vers les gisements aurifères du sud-est du Sénégal

2.1.1. De Shanglin en Chine à Kumasi au Ghana : l'arrivée des Galamsey en Afrique de l'ouest

L'installation des mineurs chinois entre le Mali et le Sénégal s'est faite après un long itinéraire (Figure n°2) dont le point de départ est la Chine. Après cette première étape et à cause de plusieurs facteurs, les mineurs chinois se sont installés entre ces deux pays de l'Afrique de l'ouest.

Figure n°2 : Trajectoire des mineurs chinois, de la Chine au Mali



Source : Enquête de terrain (TOP, 2024).

2.1.2. De Shanglin en Chine à Kumasi au Ghana

La percée chinoise est devenue, depuis quelques années, une réalité en Afrique (J. Delcourt, 2011, p. 17). La Chine investit dans tous les secteurs d'activités : exploitation énergétique, minière, forestière, halieutique, etc. Dans le secteur de l'or, en Afrique de l'Ouest, les migrants chinois sont dans l'exploitation semi-mécanisée. D'abord installés au Ghana, au début des années 2000, les Galamsey vont progressivement conquérir d'autres régions, y compris les régions aurifères du Mali et du Sénégal. Cependant, la

présence des chinois dans les activités d'exploitation aurifère semble remonter loin dans le passé. Des chercheurs comme Z. Li, (2012, p. 32) ont montré que des documents datant de la fin du XIX^e siècle indiquent que le gouvernement colonial britannique a fait venir des travailleurs chinois sous contrat dans l'ancienne Gold Coast (aujourd'hui le Ghana), y compris un petit groupe de 16 mineurs et techniciens chinois amenés à travailler dans les mines d'or en 1897.

L'arrivée récente de mineurs chinois s'inscrit dans un tout autre contexte marqué par

l'expansion chinoise à travers le monde et la ruée vers l'or africain favorisée par la hausse des cours du métal jaune. Ce phénomène de migration des mineurs chinois a commencé avec un petit nombre de mineurs venus s'installer au Ghana. En 2013, les médias chinois estimaient qu'environ 50 000 mineurs d'origine chinoise étaient installés au Ghana. Cette communauté chinoise viendrait en majorité de Shanglin, dans la région autonome du Guangxi Zhuang. Ces mineurs sont connus au Ghana sous le nom de « *Shanglin Gang* » (A. Kane, 2013, p. 29). Cette province chinoise est connue pour sa longue tradition d'exploitation aurifère.

Tout au long des années 1980, les habitants de Shanglin se sont engagés dans l'extraction de l'or au niveau local et ont développé leurs propres machines spécialisées dans l'extraction alluviale, avec des installations de lavage, des machines de concassage, ainsi que des plates-formes hydrauliques, des pompes et des équipements d'aspiration pour faciliter le dragage de l'or dans les rivières (J. Boafo *et al.*, 2019, p. 3). Dans les années 1990, ils ont émigré dans leur pays pour s'engager dans l'exploitation minière à petite échelle dans les régions frontalières du nord du *Xinjiang* et du *Heilongjiang*, apportant avec eux leurs grosses machines (*Ibid*, p. 9).

Cette situation a entraîné des conflits avec les habitants des zones minières, ce qui a incité le gouvernement chinois à rendre plus difficile l'activité des mineurs dans d'autres parties de la Chine. Avec ce durcissement de la réglementation, les mineurs de Shanglin se sont tournés vers l'extérieur et ont commencé à chercher des opportunités d'exploitation minière dans d'autres pays. Dans la deuxième moitié des années 2000, des histoires de gens qui « *s'enrichissent* » au Ghana ont entraîné un exode régulier, puis rapide, des mineurs de Shanglin vers ce pays, où ils auraient établi plusieurs sites d'exploitations (Y. He, 2013, p. 198-203).

À leur arrivée au Ghana, la majorité des mineurs de Shanglin a commencé à exploiter des mines dans les zones rurales entourant Kumasi, Obuasi et Takoradi, en dédommageant les propriétaires fonciers par des redevances d'utilisation (J. Boafo *et al.*,

2019, p. 10). La collaboration entre les mineurs chinois et ghanéens s'est traduite par des avantages mutuels et a stimulé les économies locales (Y. He, 2013, p. 205-208).

Cependant, l'implication des mineurs de Shanglin a également été controversée pour deux raisons. D'abord, l'exploitation minière alluviale entreprise par les mineurs chinois au Ghana est illégale. Ce type d'exploitation minière à petite échelle est limité par la loi aux citoyens ghanéens (parlement de la république du Ghana, 2006, p. 48). Ainsi, tous les mineurs étrangers et de nombreux mineurs artisanaux ghanéens non enregistrés (galamsey) opèrent de manière illicite. Ensuite, l'ampleur de la dégradation environnementale des terres et des masses d'eau s'est intensifiée en raison des pratiques minières (J. Boafo *et al.*, 2019, p. 12). L'introduction de machines pour faciliter l'exploitation minière dans les rivières est non seulement illégale, mais elle a également pollué de nombreux cours d'eau du pays. Les galamseys auraient coûté 2,2 milliards de dollars (soit 1,87 milliard d'euros) de pertes fiscales à l'État pour la seule année 2016 (Ministère ghanéen des ressources naturelles, 2016, p. 16).

En somme, l'exploitation aurifère conduite par les ressortissants chinois au Ghana est considérée comme une activité illégale et fortement nuisible à l'environnement, entraînant d'importantes pertes financières pour l'État. Face à cette situation et à d'autres facteurs aggravants, les autorités ghanéennes ont été amenées à lancer des opérations de répression contre les mineurs chinois.

2.1.3. Du Ghana au Mali : les mineurs chinois sur la trajectoire du filon

La répression menée par le gouvernement ghanéen contre les mineurs chinois a constitué l'élément déclencheur de leur migration vers le Mali. À partir de 2013, les autorités ghanéennes ont décidé de s'attaquer au développement croissant de l'exploitation illégale de l'or, notamment celle opérée par les ressortissants chinois. Cette décision, motivée non seulement par les pertes financières subies par l'État, mais aussi par une couverture médiatique nationale de plus

en plus critique, a mis en avant les conflits locaux et les graves atteintes à l'environnement causés par ces activités (R. Abid *et al.*, 2013, p. 279-283).

Dans ce contexte, le gouvernement ghanéen a mis en place, à travers une coordination interministérielle, un dispositif de lutte contre l'exploitation minière illégale à petite échelle. Cette initiative a pris la forme d'une task force, une opération conjointe de l'armée et de la police, visant à expulser les exploitants étrangers illégaux. L'opération a conduit à l'expulsion de 4 592 ressortissants chinois, ainsi que d'un nombre plus restreint de citoyens nigériens, togolais et russes (Modern Ghana, 2013 ; P. Tschakert, 2016, p. 13-15). Parallèlement, de nombreux mineurs chinois ont préféré quitter volontairement le territoire afin d'échapper à la répression (Y. He, 2013, p. 210).

À la suite de ces opérations, la présence chinoise dans le secteur aurifère ghanéen a considérablement diminué. Certains mineurs se sont déplacés vers des zones reculées, moins surveillées, afin d'éviter les contrôles (K. Quartey, 2013, p. 44), tandis que d'autres ont mis leurs équipements en réserve, attendant un apaisement du climat politique pour reprendre leurs activités, souvent en partenariat avec des acteurs ghanéens. D'autres encore se sont reconvertis, passant de l'exploitation directe à des activités connexes, telles que la location de machines ou la détention dissimulée de concessions à travers des prête-noms ghanéens.

Une partie importante de ces orpailleurs, après un retour temporaire en Chine, a décidé de poursuivre ses activités minières en Afrique, recherchant de nouveaux territoires propices à l'exploitation aurifère. Des pays comme le Mali, riches en ressources en or mais fragilisés par des crises politiques récurrentes, notamment le coup d'État de 2012, se sont alors présentés comme des destinations privilégiées.

2.2. L'ouest du Mali et le sud-est du Sénégal, un espace transfrontalier ouvert à l'intrusion des Galamseys

2.2.1. Au Mali, un contexte politique favorable

Au début des années 1990, le Mali se distinguait en Afrique subsaharienne par sa stabilité politique et apparaissait comme l'un des pionniers du mouvement de démocratisation ayant touché le continent dans les années 1980-1990. Il faisait alors figure d'exception, incarnant l'espoir né des conférences nationales du début des années 1990. Depuis 1992, le pays organisait régulièrement des élections pluralistes et relativement compétitives, dont les résultats, bien que parfois disputés, étaient globalement acceptés par les perdants.

Cependant, ce modèle démocratique s'est progressivement effrité. Jadis présenté comme un exemple de démocratie africaine, le Mali s'enfonce dans une instabilité politique chronique à la suite du coup d'État militaire de 2012. Cette rupture du processus démocratique s'accompagne d'une montée marquée de la corruption et du népotisme, sur fond de graves difficultés socio-économiques. L'État, affaibli, peine à remplir ses fonctions régaliennes et à maintenir une image crédible auprès de la population et des partenaires internationaux. Après le coup d'État, les autorités maliennes ont retiré leur soutien financier aux collectivités locales et aux services sociaux, contraignant ces derniers à se tourner vers les revenus issus de l'exploitation artisanale de l'or (P. Teschner, 2014, p. 127).

Ce contexte favorise une formalisation chaotique de l'exploitation artisanale aurifère, ouvrant la voie à des pratiques opaques qui facilitent l'installation de nouveaux acteurs, notamment chinois. L'instabilité politique et économique crée ainsi un environnement propice à la corruption et aux activités illicites liées à l'or. À partir de 2012, une nouvelle ruée vers les zones aurifères s'observe.

Pour de nombreux observateurs, cette dynamique est étroitement liée à la dégradation de la situation économique du Mali, conséquence directe du coup d'État du 22 mars 2012 et des sanctions imposées par plusieurs pays et institutions internationales suspendant leur aide au développement (M. Kéita, 2017, p. 88-91).

Les entretiens réalisés montrent que les premiers mineurs chinois se sont installés au Mali dès 2013, soit un an après le coup d'État. Cette première vague, issue de la chasse menée par le gouvernement ghanéen contre les orpailleurs chinois, a pu s'implanter relativement aisément dans un contexte politique instable. Certains ont obtenu des autorisations d'exploitation auprès des services compétents, tandis que d'autres ont négocié directement avec les autorités locales. Cette arrivée massive est confirmée par le nombre d'autorisations délivrées à des opérateurs chinois : depuis 2013, quatorze permis d'exploitation de petites mines et de dragues ont été attribués à des ressortissants chinois.

Ces entreprises légalement installées travaillent souvent en sous-traitance avec d'autres sociétés chinoises, formant un réseau complexe de filiales. Parmi elles figure la société DPSTE Huayi, implantée dans la commune de Sadiola après son expulsion du Ghana, qui collabore avec la filiale Feng Yi SARL, détentrice d'une autorisation de dragage délivrée en 2014. Cette dernière exploite la rivière Falémé depuis 2021. La supervision technique est assurée par des Chinois, tandis que les chauffeurs et opérateurs d'engins sont principalement des Ghanéens recrutés après l'expulsion du groupe du Ghana (Entretien, 2023).

Outre cette société dont la légalité reste controversée, plusieurs autres entreprises chinoises opèrent dans le cercle de Kéniéba. Le coup d'État de 2012 et l'effondrement de l'appareil étatique ont ainsi favorisé l'installation de ces exploitants, qui profitent de la faiblesse du contrôle public et de la corruption locale pour s'imposer dans le secteur aurifère, souvent en marge de la légalité. Dans ce contexte, les orpailleurs chinois perçoivent le Mali, à l'instar d'autres

pays africains, comme un territoire d'opportunités où les affaires peuvent prospérer sous le regard permissif des autorités, à condition de s'acquitter des taxes exigées.

Partis d'une exploitation formelle encadrée par des autorisations dès 2013, les opérateurs chinois se sont progressivement tournés vers des activités illégales. Bien qu'aucune donnée officielle ne soit disponible, les entretiens menés estiment à plusieurs centaines le nombre de sites exploités par des ressortissants chinois dans le cercle de Kéniéba. Cette expansion est soutenue par des pratiques informelles et des arrangements entre les exploitants chinois et certaines autorités locales, notamment des maires et leurs équipes municipales.

2.2.2. Les incursions chinoises au Sénégal : du formel à l'informel

Le Sénégal est connu pour sa stabilité et pour son administration très organisée. Nos entretiens sur le terrain ont montré que les Chinois ont commencé à s'installer sur la partie sénégalaise en 2018, c'est-à-dire cinq ans après leur présence au Mali. Après plusieurs années au Mali, les mineurs chinois ont fait des incursions au Sénégal. Ils profitent de la porosité de la frontière avec le Mali en installant dans le département de Saraya des sites clandestins.

L'État du Sénégal, accordant aujourd'hui une importance particulière à cette région, a renforcé la sécurité avec l'installation des forces de l'ordre (gendarmerie, police, armée). Ce dispositif permet de surveiller plus efficacement et de déguerpier les sites chinois clandestins.

Les descentes des forces de l'ordre ont permis de démanteler des sites clandestins établis le long de la frontière sénégal-malienne et de saisir un important lot de matériels composé de deux machines pelleuseuses, du carburant en grande quantité et de deux groupes électrogènes de grand modèle. (Entretien, 2023).

La dernière saisie a concerné, entre autres, des pelles mécaniques, des tracteurs et des mini-camions, dont la valeur totale est estimée à 600 millions de francs CFA. Cependant, les

mineurs d'origine chinoise parviennent à négocier des autorisations d'exploitation. Entre 2022 et 2023, des autorisations ont été délivrées directement aux entreprises chinoises, ou sous-traitées par ces dernières auprès de sociétés de droit sénégalais. De plus en plus, l'État se montre vigilant pour combattre les exploitants clandestins chinois, tout en octroyant des autorisations d'exploitations semi-mécanisées.

3. Discussion

Depuis la relance de l'exploitation aurifère au début des années 2000 au Mali et au Sénégal, le nombre de sociétés minières engagées dans des activités industrielles, semi-industrielles ou mécaniques n'a cessé de croître.

L'implication des opérateurs chinois dans l'exploitation semi-mécanique de l'or, souvent associée à des pratiques de corruption, a été largement documentée, notamment au Ghana (G. Hilson *et al.*, 2014, p. 292 ; G. Crawford *et al.*, 2015, p. 22 ; J. Bofo *et al.*, 2019, p. 9) et en République du Congo (J. Mwetaminwa et T. Vircoulon, 2022, p. 4-9). Alors que leur présence au Mali s'explique principalement par l'instabilité politique consécutive au coup d'État de 2012 et, au Sénégal, par le recours fréquent à des systèmes de prête-noms, J. Bofo *et al.* (2019) montrent que, dans le cas du Ghana, cette implication croissante dans l'exploitation minière à petite échelle traduit un problème structurel plus profond. Celui-ci repose sur des interactions non coordonnées entre les institutions étatiques et les autorités coutumières ; ce qui rend la régulation particulièrement difficile et explique la persistance du phénomène. La lutte contre les gamses chinois s'est d'ailleurs transformée : il ne s'agit plus, comme en 2013, de simples expulsions, mais désormais d'une stratégie judiciaire visant à arrêter, juger et condamner les contrevenants.

Au Mali, l'instabilité politique demeure, le pays étant placé sous régime militaire depuis le coup d'État de 2021. Dans ce contexte, la corruption et la présence massive de mineurs chinois persistent. Toutefois, l'État tente d'intensifier ses efforts de régulation à travers ses services compétents. En février dernier, 22

ressortissants chinois ont été interpellés pour exploitation illégale de l'or dans le cercle de Kéniéba. Ces opérations, inscrites dans le cadre de la lutte contre le dragage des cours d'eau et l'orpaillage illégal, se multiplient, bien qu'elles demeurent limitées face à l'ampleur du phénomène.

Le Sénégal, pour sa part, reste un État stable et doté de forces de défense et de sécurité reconnues pour leur professionnalisme. Néanmoins, malgré les efforts déployés pour endiguer l'exploitation illégale menée par des opérateurs chinois, la porosité de la frontière avec le Mali, longue de plus de 150 kilomètres, constitue un obstacle majeur au contrôle effectif des activités minières. Cette situation met en évidence un manque d'harmonisation des politiques et des stratégies de lutte entre les deux pays.

Conclusion

Cette étude met en évidence l'implication croissante des acteurs chinois dans l'exploitation aurifère au sein de l'espace frontalier entre le Sénégal et le Mali. Leur présence résulte à la fois des dynamiques géopolitiques régionales, notamment la crise politique malienne consécutive au coup d'État de 2012 et des politiques de régulation menées au Ghana, où la volonté de réorganiser le secteur minier et de combattre l'exploitation illégale de l'or a conduit à l'expulsion de nombreux mineurs chinois. La concomitance entre ces deux phénomènes a favorisé la migration de ces acteurs vers le Mali, puis vers le Sénégal. Enfin, le caractère transfrontalier de la zone étudiée facilite leur installation et leurs activités, oscillant entre exploitation légale et pratiques illicites rendues possibles par les failles du contrôle étatique et certaines formes de corruption locale.

Références bibliographiques

- AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET LA DÉMOGRAPHIE, 2018, *Rapport de l'étude monographique sur l'orpaillage au Sénégal*, Dakar, Sénégal, 48 p.
- BOAFO John, PAALO Angzoorokuu Sebastian et DOTSEY Senyo, 2019, *L'exploitation minière illicite à petite échelle*

- au Ghana : au-delà de la faiblesse institutionnelle ? [en ligne] : www.mdpi.com/journal/sustainability, p.1-18.
- CRAWFORD Gordon, AGYEYOMAH Coleman, BOTCHWEY Gabriel et MBA Atinga, 2015, *The Impact of Chinese Involvement in Small-Scale Gold Mining in Ghana*, Rapport de recherche, Londres : International Growth Center, LSE, 69 p.
- DABO Mamadou, 2011, *Tectonique et minéralisations aurifères dans les formations birimiennes de Frandi-Boboti, boutonnière de Kédougou-Kéniéba, Sénégal*, Thèse de doctorat, Université Rennes 1, Rennes, France, 295 p.
- DIALLO Mouhamadou Lamine, 2017, *Le Sénégal des mines : Les territoires de l'or et du phosphate*, L'Harmattan, Paris, France, 352 p.
- HE Hongfei, 2013, « La quête de l'or dans la boue africaine », *South China Morning Post*, [en ligne] : <http://www.scmp.com/news/china/article/1254333/quest-gold-african>.
- HILSON Gavin, HILSON Abigail, ADU-DARKO Eunice, 2014, « Chinese participation in Ghana's informal gold mining economy: drivers, implications and clarifications », *Journal of Rural Studies*, Vol. 34, p. 292-303.
- LI Anshan, 2012, *Une histoire des Chinois d'outre-mer en Afrique jusqu'en 1911*, New York : Diasporic Africa Press, 199 p.
- MODERN GHANA 2013, *Deux mineurs chinois abattus*, [en ligne] : <https://www.modernghana.com/news/438172/two-chinese-miners-shot-dead.html>
- MOHAN Giles et TAN-MULLINS, 2009, « Chinese migrants in Africa as new agents of development? An analytical framework », *European Journal of Development Research*, vol. 21(4), p. 588-605.
- MOYO Dambisa, 2009, *Pourquoi l'aide étrangère nuit à l'Afrique*, *The Wall Street Journal*.
- MWETAMINWA Jean et VIRCOULON, Thierry, 2022, « Un scandale sino-congolais. L'exploitation illégale des minerais et des forêts par les entreprises chinoises au Sud-Kivu », *Notes de l'Ifri*, 21 p.
- PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA 2006, *Loi sur les minéraux et l'exploitation minière (Minerals and Mining Act)*, Act 703, [en ligne] : <https://resourcegovernance.org>.
- QUARTEY Kwabena, 2013, « La ruée vers l'or chinois au Ghana », *Foreign Policy in Focus*, [en ligne] : <http://fpif.org/ghanas-chinese-gold-rush>.
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 2019, *Ordonnance n°2019-22/P-RM portant code minier du Mali*, 33 p.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL, 2016, *Loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 portant code minier du Sénégal*, Dakar, Sénégal, 53 p.
- TSCHAKERT Petra, 2016, « Shifting Discourses of Vilification and the Taming of Unruly Mining Landscapes in Ghana », *World Development*, Vol. 86, p. 123-132.
- AURÉGAN Xavier, 2023, « Les migrations chinoises en Afrique au temps des Nouvelles routes de la soie », *Hommes & Migrations* [En ligne], N°1343 | 2023, mis en ligne le 1^{er} janvier 2024, consulté le 19 mars 2024.